

Document interne au
Mouvement Démocrate

Neuf propositions

de la Commission Agriculture et Alimentation

pour appliquer le programme européen du Mouvement Démocrate

Base des travaux applicatifs :

- le discours de François Bayrou à la Convention Europe sur l'Agriculture du 15 avril 2009 : <http://www.mouvementdemocrate.fr/evenements/conventions-europeennes-2009/convention-thematique-europe-agriculture-peche-paysdelaloire-150409/bayrou-discours-cloture-convention-ouest-150409.html>
- Le programme du Mouvement Démocrate pour les élections européennes du 7 juin 2009 : http://www.mouvementdemocrate.fr/evenements/telechargement/Programme_Lxgislatu-re-Web.pdf (voir en annexe de ce document communiqué le 22 mai 2009)

Plan :

1. Financer la PAC par une écotaxe européenne.....	2
2. Agriculture : 300.000 emplois à créer grâce à l'éco-conditionnalité !.....	3
3. International : Création d'une Organisation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation (OMAA) pour réguler les marchés agricoles.....	4
4. Vers des productions agricoles « éco compatibles »	6
5. Pour une organisation des producteurs face aux centrales d'achats.....	7
6. Pêches : création d'un GIEM international pour une réconciliation entre Pêcheurs, Scientifiques et Citoyens.....	8
7. Labels : un consommateur informé est un citoyen responsable	9
8. Un office européen des semences paysannes.....	10
9. Un plan "arbre agricole" pour l'Europe.....	12

Groupe de travail :

- Denis Badré, Sénateur et Maire de Ville d'Avray
- François-Gilles Chatelus, chef de service des Offices agricoles
- Jacques Maret, agriculteur en Charente et ingénieur agronome
- Matthieu Calame, agronome et responsable de la Fondation pour le Progrès de l'Homme
- Frédéric Ferré, ingénieur agronome et enseignant à AgroParisTech
- Catherine Conil, juriste des Offices agricoles
- Olivier Ranke, agriculteur et ingénieur agronome
- Fabien Valorge, ingénieur agronome
- Franz Vasseur, avocat au barreau de Paris

Publications :

- *L'attente d'Europe*, D. Badré, Edition Albin Michel, 2004
- *Le naufrage paysan ou comment voir l'avenir en vert*, J. Maret, Edition Dilecta, 2006
- *Une agriculture pour le XXI^e siècle*, M. Calame, Éditions Charles Léopold Mayer, 2007
- *La tourmente alimentaire : Pour une politique agricole mondiale*, M. Calame, Éditions Charles Léopold Mayer, 2008



1. Financer la PAC par une écotaxe européenne

- **Le problème : Quel financement de la PAC ?**

Le MoDem s'est clairement exprimé pour un maintien de la PAC (réformée). Or, sa pérennité pose immédiatement la question de son financement. Nous avons voulu aborder cette question des moyens avant même les questions de fond par réalisme : s'il n'y a pas de recette, ce n'est pas la peine de rêver aux dépenses.

- **La proposition : Un impôt européen collectif pour gérer un enjeu collectif**

L'agriculture est un enjeu de survie et de vie par nature collectif. Sans agriculture, nous ne mangeons plus - ou du moins, plus de manière autonome. La PAC a pour objectif, comme le rappelait Denis Badré, Président de la Commission, de « *nourrir l'ensemble des consommateurs européens en quantité et en qualité, tant sanitaires que gustatives* ». Tant que la PAC sera financée par des versements nationaux limités à 1% du PIB, la PAC sera perçue comme un poste de dépenses de la Nation et critiquée à ce titre.

La PAC n'est pas une affaire nationale, mais européenne et collective. Nous suggérons l'instauration d'un **impôt européen, prélevé dans tous les Etats membres**. C'est le principe de mutualisation d'un enjeu collectif européen ayant des conséquences individuelles. Cet impôt a existé : sous la forme d'une taxe européenne sur les taxes d'importation de produits agricoles, qui a disparu au fur et à mesure que l'Europe est devenue exportatrice.

Nous proposons plusieurs pistes de travail :

- **Taxe foncière européenne** : Instauration d'une taxe foncière européenne variable en fonction de la fertilité et de l'entretien du sol (favorisant ainsi l'agronomie et la protection des sols et des eaux). Ce type d'impôt a existé en Allemagne : l'impôt foncier allemand qui repose sur une évaluation de la fertilité des sols (*Bodenschätzung*). L'impôt foncier existe en France mais est très faible pour l'agriculture et peu différencié. L'intérêt d'une taxe foncière variable est d'une part de récompenser les agriculteurs soucieux de l'environnement, mais aussi de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.
- **TVA locale** : Variation du taux de TVA en fonction de la distance entre lieu de production et lieu de consommation finale : 0 % dans une Région ou un Land, 5,5 % au sein de l'Union, et 19,6 % hors Union. Et ceci quel que soit le type de produit concerné, que ce soit de l'alimentation humaine ou animale, des produits bruts ou finis.
- **Taxe sur produits phytosanitaires** utilisés dans l'agriculture, et notamment les intrants ; Nous nous référons au système danois, qui conduit, outre à la perception de recettes fiscales, à une orientation de l'agriculture européenne vers un modèle de souveraineté alimentaire soutenable à long terme (une telle taxe existe en France, collectée par les agences de l'eau mais elle est hélas non significative). On peut aussi penser à une taxe sur les nitrates (extension du modèle suédois).

Avantages d'une **écotaxe européenne** sur les facteurs de production agricole :

- orientation vers une agriculture européenne plus économe grâce à l'agronomie ;
- acceptable politiquement : pour les agriculteurs car ces taxes retournent à l'agriculture, et pour les consommateurs, sensibles aux questions de durabilité ;
- progression vers une fiscalité européenne, avec appui des pays nordiques (dimension environnementale) et des petits producteurs (ayant peu de surfaces) plutôt présents dans les pays du sud,
- utilisation des outils fiscaux existants et ayant fait leur preuves.



2. Agriculture : 300.000 emplois à créer grâce à l'éco-conditionnalité !

- **Le problème : la désertification des campagnes et montée du chômage**

La crise systémique de l'économie va conduire à une montée du chômage sans précédent. Et en parallèle, les campagnes se vident des professionnels de l'agriculture, notamment par l'arrivée à la retraite des « baby boomers ».

Ces pertes d'entreprises et d'emplois résultent notamment d'une concentration des exploitations agricoles : s'étendre au maximum (acquisition des terres de ceux qui partent à la retraite par les exploitants en place et non par les primo exploitants) avec toujours moins d'actifs pour « rentabiliser » les aides européennes à l'hectare.

Cette tendance est alimentée notamment par le système d'aides PAC actuel qui est « découplé » de la production et des conditions de production. Ce découplage est la résultante des négociations à l'OMC visant à dissimuler les subventions agricoles des USA et de l'UE.

- **La proposition : L'éco-conditionnalité des aides en fonction de l'emploi et de l'environnement**

Dans « éco-conditionnalité », il y a « condition » et il y a « éco » : pour économie et pour écologie. Pour mémoire, le terme grec « eco » signifie « foyer ». « Économie » : les lois pour gérer le foyer. Et « écologie » : la logique de gestion du foyer. Mais il s'agit du même foyer : notre société et notre environnement.

Nous proposons de conditionner les aides PAC en fonction de critères sociaux et environnementaux : la création d'emploi et la soutenabilité de l'agriculture pratiquée. Ces propositions s'insèrent dans le cadre d'une proposition sur l'OMC et l'agriculture, développée plus loin (l'OMC doit avoir un rôle global de réalisation des Objectifs du Millénaire et non plus seulement de réduction des barrières douanières).

Les propositions d'éco-conditionnalité sont les suivantes :

- **Conditionner les aides PAC en fonction du nombre d'actifs sur l'exploitation** : plus il y a d'actifs (salariés ou gérants), plus il y a d'aides. Et réciproquement. Selon un rapport entre le nombre d'actifs sur l'exploitation et la taille de l'exploitation, afin de ne pas pénaliser les petites exploitations.
- **Conditionner les aides PAC à l'effort de diversité de production** (de manière à éviter la monoculture des céréalières annoncée par la réforme Barnier : vu la réduction des aides, la tendance sera de ne produire que la céréale la plus rentable à l'échelle du commerce international, le blé) : plus il y a de rotation de cultures et des productions diversifiées, plus il y a d'aides. L'objectif est d'une part l'autonomie alimentaire, mais aussi la protection des sols, qui sont parfois abîmés par les monocultures intensives, pour un retour « forcé » vers une agriculture agronomique.
- **Conditionner les aides à la moindre utilisation d'intrants** : préservation de la santé publique, des sols et des eaux en privilégiant l'utilisation de méthodes agronomiques adaptées. On peut ici aussi appliquer une TVA diversifiée, en fonction du lieu de départ des intrants, de leur nocivité ou non.



3. International : Création d'une Organisation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation (OMAA) pour réguler les marchés agricoles

Les déséquilibres des marchés agricoles font pendant à ceux de la finance. Comme ces derniers et de manière tout aussi vitale, les marchés agricoles ont besoin de régulation. Cette régulation peut et doit être mondiale. Elle constituerait en outre une politique efficace de développement.

- Le problème : une régulation mondiale limitée à la destruction des barrières douanières

L'année 2007-2008 a vu une envolée des prix agricoles, envolée subite qui a pris de cours les populations urbaines pauvres et provoqué des pénuries et des émeutes frumentaires. Ces mouvements dont on peut craindre qu'ils se reproduisent à l'avenir sanctionnent l'absence de régulation mondiale des marchés agricoles pourtant nécessaire pour assurer à la fois la sécurité alimentaire et le bon développement de l'humanité.

Malheureusement ces négociations sont limitées à la réduction des barrières douanières sans mise en place d'une politique globale. Cette ouverture sans accompagnement provoque la « mise en concurrence » de paysans qui travaillent à la houe avec des paysans occidentaux très mécanisés, et fortement aidés et/ou protégés (Farm Bill, PAC) ou des agricultures mécanisées des pays émergents (Brésil, Thaïlande). De fait l'agriculture est devenue une pomme de discorde. C'est le dossier agricole (et particulièrement le désaccord entre l'Inde et les USA) qui a bloqué les derniers accords de l'OMC (Genève juin 2008).

En Europe, le découplage des aides vis-à-vis des productions agricoles, mécanisme si décrié, résulte directement des négociations OMC tendant à supprimer les subventions agricoles pour réduire et, à terme, supprimer cet avantage anti-concurrentiel. Les économies agricole américaine et européenne, reposant essentiellement sur ces subventions, le parti pris a été de les dissimuler en les découplant des productions.

Dans la philosophie, cela supprime une gestion globale de l'enjeu collectif que sont l'alimentation et l'agriculture. Or cette gestion globale est indispensable dans un système économique ouvert qui exige une régulation pour son bon fonctionnement surtout quand les conditions ne sont pas et ne seront jamais homogénéisables, en fonction des contextes pédoclimatiques.

Dans leur grande majorité les citoyens sont sensibles :

- au fait d'assurer leur propre sécurité alimentaire,
- au fait de respecter le besoin de sécurité alimentaire des autres,
- à la nécessité de favoriser un développement harmonieux pour stabiliser les sociétés.

En juillet 2008, les pays du G8 s'accordaient sur la mise en place d'un "Partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation", donnant suite aux débats lors du Sommet de la FAO de Rome en juin 2008. Dans sa forme originelle telle que proposée par la France, le Partenariat mondial s'organise autour de trois piliers :

- une coordination internationale permettant une meilleure cohérence des politiques ;
- un réseau international d'experts chargé d'optimiser les connaissances existantes pour la prise de décision ;
- une facilité financière canalisant les moyens pour la réalisation de projets sur le terrain.



- **La proposition : Elargir le mandat de l'OMC à la réalisation des objectifs du Millénaire et réguler les marchés agricoles par l'OMAA.**

Le sujet agricole doit demeurer dans le champ de compétence de l'OMC. Plutôt faire évoluer l'OMC que d'en retirer l'agriculture au risque de laisser ce sujet majeur en dehors de toute régulation à la merci d'accords bilatéraux où domine le plus fort. Des règles sont nécessaires et l'OMC est une des institutions internationales les plus démocratiques dans son principe.

Il est nécessaire de repenser le mandat donné à l'OMC à la suite du GATT. Pour l'heure, ce mandat consiste presque exclusivement à réduire les barrières douanières, sans vision de politique générale. Ce mandat est réducteur : la réduction ou la permanence d'une barrière douanière se justifie par une vision de politique générale et non par dogmatisme. Il faut donc élargir le mandat de l'OMC à la mise en œuvre d'une politique générale de l'économie, de l'écologie et de la société et notamment d'y inclure une coordination internationale des politiques d'aide au développement, exactement comme dans l'Union européenne, la constitution du marché unique était indissociable des fonds structurels.

Les missions de l'OMC doivent être la mise en place d'une telle politique générale coordonnant échanges et développement dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire de l'ONU : <http://www.un.org/french/millenniumgoals/> pour cela nos suggestions sont les suivantes :

- **Elargir le mandat de l'OMC à la réalisation des objectifs du Millénaire**, tels que définis par l'ONU : <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>. Il faut que l'OMC ait une vue globale de ses actions et négociations et vise à une politique de coordination, impliquant des contreparties aux abaissements des barrières douanières sous forme de politiques de développement.
- Créer une entité au sein de l'OMC dédiée à l'agriculture et à l'alimentation : l'OMAA, **Organisation Mondiale de l'Alimentation et de l'Agriculture**. L'OMAA intègrera la FAO et le Plan Alimentaire Mondial. L'OMAA disposera de pouvoirs réglementaires et juridictionnels, distincts des règles de l'ORD, basés sur la seule concurrence « libérale ». Elle est représentée dans chaque région par une agence régionale décentralisée, afin d'éviter un effet bureaucratique.

Suggestions de politiques et d'outils :

- Mise en place d'une « **organisation mondiale en marchés homogènes** », via des zones homogènes de production et d'échanges protégés. Les échanges inter-zones sont soumis à un ajustement de prix via des taxes fixées par l'OMAA, collectées par les Etats membres de l'OMC et versées à l'OMAA. Ces taxes alimentent un fond d'aides et développement des économies dans le besoin.
- Mise en place de **quotas de production**, éventuellement avec un marché d'enchères (voir l'exemple des Pays Bas), réserves nationales et/ou européennes, ou système mixte entre administration à la « française » et liberté totale néerlandaise)
- Mise en place de **prix garantis, révisés chaque année et par zone** pour éviter les rentes de situation
- Création d'une **Banque centrale régionalisée de gestion des stocks et de régulation** (cf. Office du Blé de 1936)
- **Réglementation des marchés à terme** : création d'une taxe sur les transactions sur les matières premières, déductible comme charges ou des impôts pour les producteurs et industriels du secteur concerné. Ou, plus radical, leur réserver l'exclusivité des transactions sur ces matières, un peu comme les accréditations des organismes de collecte de céréales ont une autorisation annuelle, en fonction de leur solvabilité.



4. Vers des productions agricoles « éco compatibles » :

- **Le problème : l'évolution actuelle conduit à du Bio pour les riches, du Chimio pour les pauvres !**

La scission marquée entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique risque d'entraîner une agriculture à deux vitesses, l'une super polluante, l'autre réservée à une élite.

C'est la problématique des effets de seuil. En enserrant l'agriculture biologique (AB) dans un corset de règles et de normes trop élitistes, la réglementation préjudicie aux modes d'exploitation agronomiques : lesquels utilisent les nouvelles recherches en agronomie et emploient moins d'intrants sans pour autant pouvoir prétendre au label AB.

Cette dichotomie risque de transformer l'AB en alibi pour polluer plus encore, dès lors qu'il n'y a pas d'intérêt financier immédiat à réduire l'utilisation des intrants (alors même qu'il y aurait un intérêt économique).

- **La proposition : Favoriser la R&D en agronomie et inciter fiscalement à la réduction des intrants**

Nous suggérons de sortir de l'effet de seuil en créant une taxe liée à l'utilisation des intrants en agriculture.

La taxe sera applicable sur la vente des produits phytosanitaires, à l'achat par le producteur. Une exploitation AB en est dispensée.

Mais une exploitation pratiquant une agronomie performante aussi.

Nous suggérons que cette taxe soit européenne :

- **Taxe sur produits phytosanitaires** utilisés dans l'agriculture. Nous nous référons au système danois, qui conduit, outre à la perception de recettes fiscales, à une orientation de l'agriculture européenne vers un modèle de souveraineté alimentaire soutenable à long terme (une telle taxe existe en France, collectée par les agences de l'eau mais elle reste non significative). On peut aussi penser à une taxe sur les nitrates (extension du modèle suédois) ou encore sur le bilan énergétique de l'entreprise pour obtenir ses productions (combinant à la fois ses consommations énergétiques directes, que celles indirectes, des intrants) – cf. supra, sous proposition n° 1.

Le versant « positif » de la proposition est la **promotion de la recherche et développement sur les méthodes agronomiques**, actuellement à l'étude mais peu valorisée :

- **création de pôles de compétitivité sur l'agronomie**, alliant écoles, instituts techniques et praticiens, sur le modèle des « Pôles de compétitivité » du président Chirac



5. Pour une organisation des producteurs face aux centrales d'achats :

- **Le problème : la fixation des prix par le marché est faussée en raison de la puissance de l'oligopole des GMS (Grandes et moyennes surfaces) face aux producteurs**

Il n'existe en France que 5 à 7 centrales d'achat de produits agricoles et agro-alimentaires. En face : des milliers de producteurs et coopératives. La négociation est inégale, ce qui fausse le libre marché et conduit à une baisse considérable des prix d'achat des matières premières agricoles.

Toute tentative d'organisation des producteurs est considérée comme une entorse à une concurrence libre et non faussée (article 86 du Traité de Rome). Résultat : la concurrence est apparemment libre...mais faussée !

- **La proposition : Le Courtage Agricole Mutuel pour négocier au nom des producteurs**

Pour revenir à l'essentiel, la liberté est l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite (JJ Rousseau). La liberté sans loi n'est qu'anarchie. La liberté suppose pour exister des lois partagées. Appliquée aux marchés économiques, la liberté suppose une certaine égalité des acteurs du marché. Lorsqu'elle n'existe plus, il convient de la restaurer.

Cela a été le cas pour les négociations entre salariés et employeurs, avec la création des syndicats.

Nous suggérons donc une exception à l'article 86 du Traité de Rome pour **autoriser un Droit d'Entente des producteurs pour les négociations sur les prix vis-à-vis des GMS.**

Cette exception pourra prendre la forme d'une organisation fédérale, déclinée à l'échelle régionale, ayant mandat de représentation des producteurs et de négociation sur les prix : le **Courtage Agricole Mutuel.**

Limite importante :

- cette entité ne pourra pas pratiquer l'achat et la vente de marchandises ;
- elle sera rémunérée pour son fonctionnement en fonction des résultats obtenus (rôle de courtage d'intérêt public) lors du regroupement de produits ainsi mis en vente.

Ce mécanisme de négociation collective des prix pourrait être étendu aux relations entre les producteurs agricoles des différentes filières et les industriels de l'agro-alimentaire auxquels ils apportent leur matière première.

Ce mécanisme pourrait revêtir, par exemple, la forme de recommandations interprofessionnelles sur les variations de prix pour une période donnée.



6. Pêches : création d'un GIEM international pour une réconciliation entre Pêcheurs, Scientifiques et Citoyens

- **Le problème : d'une part, des quotas nécessaires mais non acceptés et d'autre part des pêcheurs incités pendant des années à s'industrialiser, trop endetté pour s'adapter.**

Les ressources halieutiques font l'objet d'un très vif débat. L'absence de consensus sur la situation paralyse la décision politique alors que certaines études évoquent une situation dramatique de la ressource préjudiciable à l'activité à moyen terme.

Le dossier de la pêche fait l'objet de vives tensions entre professionnels, administrations européennes et nationales et chercheurs. Ces derniers jugent que la situation est extrêmement préoccupante et préconisent des mesures drastiques. L'absence de débat serein et de communication entre scientifiques, d'une part, et professionnels de la pêche, d'autre part, conduit à des décisions politiques incomprises et parfois inadaptées.

Les chercheurs prônent un arrêt de la pêche industrielle pour préserver la capacité de reproduction des ressources marines. Les autres voient des poissons dans leurs eaux sans pouvoir les pêcher, voire pire, en observant des concurrents les pêcher à leur place. Les quotas jugés nécessaires ne sont pas acceptés et la profession ne s'adapte pas au nouveau contexte.

L'objectif est l'adaptation de la profession au nouveau contexte de raréfaction des ressources halieutiques. Un préalable est l'appropriation de l'éco-système des ressources marines par la profession.

- **La proposition : Création du GIEM, Groupe International d'Etude des Mers, pour une réconciliation entre scientifiques et pêcheurs pour une adaptation de la profession**

L'objectif est l'adaptation de la profession au nouveau contexte de raréfaction des ressources halieutiques. Un préalable est l'appropriation de l'éco-système des ressources marines par la profession.

Nous suggérons pour ce faire la création du **GIEM, Groupe International d'Etude des Mers** et leurs ressources, **l'équivalent du GIEC sur le réchauffement climatique**. L'objet du GIEM est l'étude des ressources des mers au sens large, en premier lieu, les ressources en poissons. Sa composition doit être multiple pour ne pas être monopolisée par les « scientifiques » :

- 1/4 scientifiques
- 1/4 professionnels
- 1/4 politiques et citoyens (consommateurs)
- 1/4 associations de protection de la nature

Le bilan effectué et surtout partagé, la profession pourra s'adapter :

- Unité de production économe en énergie (exemple des unités de pêches à la voile)
- Taxation assise sur les prix de ventes des produits de la mer, taxe sur la consommation dont le produit serait reversé à un fond d'adaptation des pêcheurs
- Création du label public de « Pêche durable » sur le modèle de la forêt durable (bois FSC)



7. Labels : un consommateur informé est un citoyen responsable

- **Le problème : la consommation de masse sert d'alibi à une production irresponsable**

Le principe de la responsabilité individuelle est au cœur d'une approche libérale de la vie publique. Mais pour que cette liberté ne reste pas formelle, encore faut-il que l'information essentielle existe.

Il est souvent déploré l'irresponsabilité des consommateurs dans leurs actes d'achat, que ce soit par rapport aux enjeux nutritionnels de santé ou aux enjeux environnementaux. Bien souvent, le packaging, la publicité, les prix apparents guident le consommateur, égaré par ailleurs par de nombreux signes de "qualité" ou apparentés.

Plus rarement le consommateur plus attentif lit-il la composition de ce qu'il s'apprête à acheter. Mais la lecture n'en est pas toujours aisée, ni facilement interprétable.

- **La proposition : Information et Labels : un consommateur informé est un citoyen responsable**

Il est nécessaire de fournir aux consommateurs quelques éléments clairs et incontestables : disposer d'une information claire, synthétique et significative à défaut d'être exhaustive.

Une **étiquette européenne normalisée** et qui reprendrait les éléments suivants :

- le **pourcentage en eau du produit** signalé sous la forme d'une bouteille plus ou moins remplie (plus elle l'est et plus le produit est aqueux) Trop de produits alimentaires sont "riches en eau", c'est à dire que le vieux principe de la dilution du lait avec de l'eau s'est généralisé en agroalimentaire. On vend souvent de l'eau.
- le **contenu énergétique du produit** sous sa forme conditionnée et non pas ramené à 100 gr, représenté sous la forme d'un nombre de morceaux de sucre (une sorte d'équivalent sucre comme il existe des ETP pour les énergies industrielles) et qui doit être présentée de manière imagée (les calories ne parlent guère aux personnes). Cela favoriserait une alimentation moins sucrée et surtout moins grasse.
- le **contenu en sel du produit** sous sa forme conditionnée et non pas ramené à 100 gr représenté sous la forme d'une salière (consommation recommandée par jour) plus ou moins remplie. Cette réduction du sel permettra aussi de diminuer la teneur en eau des produits.
- le **pourcentage d'OGM dans la filière**, c'est à dire incluant l'alimentation animale, représenté sous la forme d'un curseur vert/jaune. Plus le curseur est jaune et plus il y a d'OGM.

Facteurs clefs de réussite :

- simplicité,
- popularité du principe.



8. Un office européen des semences paysannes

- **Le problème : la disparition des la biodiversité domestique est un enjeu alimentaire**

La modernisation de l'agriculture en privilégiant un nombre limité d'espèces, et, au sein de ces espèces en privilégiant un nombre toujours limité de lignées a sacrifié la biodiversité domestique. Même s'il est difficile de donner une estimation précise de cette érosion génétique, on estime que depuis un siècle les Etats-Unis ont perdu 97% de leurs variétés de fruits et légumes que le Moyen-Orient a perdu 83 % de ses variétés de blé, la Chine 90 %, etc. (1) Cette érosion génétique affecte la capacité d'adaptation à long terme de l'agriculture notamment dans le cadre du changement climatique.

Moins populaire que l'érosion de la biodiversité sauvage ou commensale, l'érosion de la biodiversité domestique commence à préoccuper des cercles de plus en plus larges de citoyens. Des mouvements non professionnels comme celui des "croqueurs de pommes" (2) ont, par exemple, joué un rôle clé dans la conservation et la promotion d'anciennes variétés souvent locales. Le phénomène s'étend désormais aux autres fruits et aux légumes, comme par exemple les tomates.

Le maintien de la biodiversité cultivée comme patrimoine et ressource collective est un principe reconnu par les citoyens dès lors qu'ils sont sollicités pour donner un avis.

Si l'administration et la législation françaises sont largement en retard par rapport à d'autres pays européens, la société civile française s'avère dynamique. On notera entre autres :

- le réseau semences paysannes (3)
- les actions de conservation menée par des parcs naturels (4)
- les associations de « croqueurs » (5)

Des pays comme l'Italie reconnaissent les variétés locales et les promeuvent. Depuis 1998, une directive européenne (98/95/CE) permet aux Etats membres de fixer des dispositions spéciales concernant la commercialisation des semences de variétés dites « de conservation », de variétés destinées à l'agriculture biologique et de mélanges de variétés.

- **La proposition : la création d'un office européen des semences paysannes**

La création d'un office européen des semences paysannes ayant pour mission de promouvoir la sélection mutualiste et devant pour cela :

- évaluer et suivre l'évolution de la diversité génétique en prenant en reconnaissant les modifications considérables apportées à la notion de biodiversité par la reconnaissance de l'importance de l'épigénétique tant dans l'expression que dans la transmission des caractères.
- constituer un catalogue des semences paysannes répondant à des critères distincts de ceux du catalogue des semences certifiées (Entre autres en matière d'homogénéité et de stabilité).
- enregistrer les groupes locaux menant une sélection participative,
- soutenir les échanges de bonnes pratiques entre les groupes actifs,
- soutenir des travaux de recherche participative associant chercheurs et producteurs,
- garantir la disponibilité de ces ressources génétiques,



- éventuellement contractualiser avec des opérateurs pour effectuer une conservation *in situ* de variétés.

Son financement serait assuré par un quantième de la TVA sur les produits agricoles et alimentaires.

Facteurs clefs de réussite :

- cette mesure a toute sa place dans le développement durable,
- elle renforce l'autonomie des acteurs et répond au besoin de recréer des économies locales,
- elle sera bien acceptée par la population,
- elle peut s'appuyer rapidement sur des réseaux professionnels et scientifiques existants

Références :

1. ↑ E. Millstone, T. Lang, Atlas de l'alimentation dans le monde, ed. autrement
2. ↑ <http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr/>
3. ↑ <http://www.semencespaysannes.org/>
4. ↑ charte.pnr-queyras.fr/
5. ↑ <http://www.biaugerme.com/croqueurs-de-carottes.html>



9. Un plan "arbre agricole" pour l'Europe

- **Le problème : la raréfaction des arbres conduit à une désertification des sols**

Le modèle agricole du nord de l'Europe (Angleterre, Pays-Bas, Nord de la France) ayant été dominant au cours du dernier siècle, les politiques agricoles communes ont essentiellement soutenu l'élevage et les grandes cultures au détriment des arbres agricoles pourtant prégnant dans de nombreuses zones européennes. Citons parmi ces arbres, les pommiers au nord, l'olivier, l'amandier et le châtaigner au sud, le noyer dans plusieurs petites régions.

L'arbre agricole a été l'impensé de l'agriculture et des politiques agricoles depuis l'après-guerre.

- Ceci a eu des conséquences agronomiques funestes dans les zones fragiles (comme en Espagne). L'arbre, au contraire des céréales, est un excellent facteur de protection des sols contre l'érosion. Or le changement climatique en Europe va encore fragiliser les sols.
- En outre les arbres sont susceptibles de fournir des puits de carbone pour lutter contre l'effet de serre. Puis ultérieurement une ressource de bois.
- Enfin les sucres fixés par les arbres fruitiers sont des fructoses et non des saccharoses et à ce titre sont bien mieux assimilables par le corps et plus "sucrés" pour un contenu énergétique moindre ce qui aurait un effet important sur la santé, notamment l'obésité et le diabète.

Compte tenu du temps nécessaire à l'évolution des systèmes agronomiques et alimentaires, il faut, dès à présent, lancer un plan "arbre agricole" européen.

Les citoyens ont une aspiration de plus en plus forte à la mise en place d'un développement durable dont la préservation des sols, l'eau qui y est liée et les déséquilibres climatiques forment trois dimensions essentielles. Ils sont en outre de plus en plus sensibles aux problèmes de santé émergents, particulièrement ceux liés à la surconsommation de saccharose.

- **La proposition : plan "arbre agricole" pour l'Europe**

L'arbre et l'agriculture suscitent déjà l'intérêt mais au sein de la recherche ou de la société civile, même s'il existe déjà un consortium international impliquant quelques gouvernements (<http://www.worldagroforestry.org/af1/index.php>). Il n'existe pas, pour l'heure, d'Etats qui aient réellement pris la mesure des enjeux. L'Europe doit se montrer leader dans l'adaptation de son système agricole et alimentaire.

Pour des raisons également culturelles, certaines régions du sud de l'Europe ont relativement protégé leurs agricultures d'agroforesterie. De même et pour des raisons paysagères, plusieurs régions tentent de maintenir quelques parcelles. Toutefois il ne s'agit jamais de projets coordonnés, encore moins d'un plan d'ensemble destiné à donner à l'arbre une place centrale dans l'agriculture du XXIème siècle.

Le plan "arbre agricole européen" comprendra plusieurs volets :

- un plan "fructose" destiné à substituer à terme dans l'alimentation le fructose au saccharose pour réduire les problèmes de santé. En résumé, la pomme à sucre doit remplacer la betterave et la canne à sucre.
- un plan "huile arboricole" visant à augmenter la part des huiles d'origine arboricole (noix, olive) dans la part de la consommation d'huile,



- la reconnaissance des parcelles en agroforesterie au niveau européen et leur intégration dans les systèmes de soutien,
- un plan bois-énergie en agroforesterie articulé aux problèmes climatiques inspiré des plans forestiers d'incitation au reboisement.
- un programme européen "agroforesterie" portant sur la sélection de variétés (fruitiers à sucre), sur les développements d'outils de mécanisation, sur le développement des outils industriels d'aval.

Facteurs clefs de réussite :

- pertinence du projet par rapport aux enjeux à long terme,
- validité au niveau européen,
- existence de premiers foyers de recherche,
- appui sur des pratiques traditionnelles existantes,
- valable également pour les régions peu favorisées au plan agronomique,



Nous proposons de :

- > **Promouvoir une agriculture européenne de qualité** qui vise la sécurité alimentaire, qui protège l'environnement et qui maintient un tissu d'exploitations à taille humaine.
- > **Défendre le principe d'organisation des marchés agricoles**, et notamment les quotas laitiers, car les producteurs ont besoin de prix rémunérateurs pour produire et investir. Les marchés à terme de matières premières agricoles doivent être régulés par une autorité internationale.
- > **Cesser d'exporter nos excédents agricoles** à prix bradés pour ne pas détruire l'agriculture des pays pauvres.
- > **Permettre aux producteurs de s'organiser au niveau européen** pour rétablir l'équilibre dans les rapports de force économiques.
- > **Encourager et aider les agriculteurs à mettre en place de nouveaux modes de production** plus respectueux de l'environnement.
- > **Promouvoir les modes de production les plus protecteurs pour la santé** et une **gestion durable des sols** sur le long terme.
- > **Mettre en place une gestion durable et partagée de la ressource** à travers l'instauration d'une co-expertise entre pêcheurs et scientifiques. Des plans pluriannuels de gestion seront instaurés pour que les pêcheurs puissent prévoir leur activité.

"DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION AGRICOLE PROTECTEURS DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT"